

Projet Sportif Fédéral 2026
Projet CLUB
<i>Créer/développer/consolider une activité ou une discipline</i>

Dates de réalisation *À saisir sur Le Compte Asso*

Le projet doit être réalisé entre le 1^{er} janvier 2026 et le 30 juin 2027 :

- Date de début entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026
- Date de fin au plus tard le 30 juin 2027

Paramètres du projet sur Le Compte Asso *À sélectionner sur Le Compte Asso*

Dans les menus déroulants, tels que libellés sur la plateforme Le Compte Asso, sélectionnez :

- Objectifs opérationnels → **Développement de la pratique**
- Modalité ou dispositif → **Créer/développer/consolider une activité ou une discipline**

Objectifs *À saisir sur Le Compte Asso*

Le projet doit se limiter à l'un des objectifs suivants, qu'il conviendra de préciser :

- Créer une activité ou une discipline pour diversifier l'offre de pratique au sein du club
- Développer une activité ou une discipline déjà existante au sein du club
- Assurer la pérennité d'une pratique existante au sein du club
- Mettre en place des activités itinérantes dans le cadre de Gymproxi

Description *À saisir sur Le Compte Asso*

La description de votre projet doit répondre aux questions suivantes :

- Quoi ? : les actions qui vont être réalisées
- Comment ? : la mise en œuvre du plan d'actions
- Quand ? : le calendrier de réalisation du projet
- Qui ? : les ressources humaines engagées dans le projet

Évaluation *À saisir sur Le Compte Asso*

Parmi cette liste, choisissez les indicateurs qui permettront d'évaluer votre projet. Il vous reviendra d'en fixer les objectifs que vous souhaitez atteindre :

- Nombre de nouveaux licenciés dans l'activité : X licenciés
- Nombre de cadres formés pour l'activité : X cadres formés
- Nombre de créneaux d'activité ouverts : X sections
- Nombre d'inscriptions envisagées à la Gymnastrada ou à l'évènement national non compétitif 2027 : X inscriptions

Budget *À remplir sur Le Compte Asso*

Le budget doit concerner votre projet (à distinguer de celui de l'association). Il doit prendre en compte toutes les dépenses et recettes liées à sa mise en œuvre. Le budget doit être équilibré et la subvention ne pourra excéder **40% du budget** (le montant total des charges).

Nature des charges : acquisition de petit matériel (max 500€ HT unitaire), formation de l'encadrant (et dépenses annexes), rémunération de l'encadrant, frais de communication, frais de déplacement, frais liés à l'intervention de spécialistes, licences FFGym.

L'achat de cahiers de vacances FFGym peut être inclus dans le budget de l'action.

Spécificités

Une seule activité peut être créée, développée ou consolidée par projet.

Les activités éligibles sont : GAM, GAF, GR, GAc, AER, TR, TU, TeamGym, Parkour, Baby Gym, Activités Gymniques de Santé et Scénographie.

- Les Activités Gymniques de Santé regroupe les pratiques corporelles d'inspiration gymnique, non compétitives, centrées sur l'entretien, l'amélioration et la préservation de la santé, en intégrant des dimensions physiques, fonctionnelles et de bien-être. Cela s'adresse à tout type de public comme les séniors ou les personnes en situation de précarité.
- La Scénographie correspond à toutes les activités s'intégrant à la préparation des grands événements non-compétitifs nationaux et internationaux.
- L'Access peut être un moyen de créer, développer ou consolider une activité mais ne peut pas être l'activité créée ou développée.

Actions non éligibles : *(liste non exhaustive)*

- Ouverture de créneaux supplémentaires pour le groupe élite
- Création d'activités non reconnues par la FFGym
- Fonctionnement des activités courantes du club

Modalités de financement :

- Pour les disciplines GAF et GR, un projet sous un intitulé similaire (créer, développer, consolider) ne pourra être financé deux années de suite. Les projets devront s'inscrire dans une logique de gradation d'une année sur l'autre.
- Le financement de l'activité de scénographie sera accordé à condition que le club s'engage dans un projet de participation à la Gymnaestrada ou à l'événement national non compétitif prévu en 2027.